5Eme Rapport intermédiaire de la concertation continue

Projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 751 – Itinéraire Nantes-Pornic

Concertation continue

du 1er janvier au 31 décembre 2025

Serge QUENTIN garant désigné par la CNDP

Le 19 décembre 2025

commission nationale du débat public

Sommaire

Sommaire 2
Préambule 3
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP 3
La mission des garants 3
Fiche d'identité du projet 4
Maître d'ouvrage 4
Contexte du projet 4
Localisation du projet 5
Objectifs du projet selon le MO 5
PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR 2024 5
Déroulement de la concertation continue 2025 6
Bilan des modalités d'information, de mobilisation et de participation du public 7
Modalités d'informations et de mobilisation du public 7
Participation du public 7
Le bilan et les décisions du maître d'ouvrage 7
Avis du garant sur le déroulement de la concertation continue .....
La suite de la concertation continue .....
Propositions et recommandations au maître d'ouvrage .....

Préambule

À la suite de la concertation préalable sur le projet d'aménagement à 2x2 voies de la RD 751 – Itinéraire Nantes- Pornic, menée du 21 septembre au 4 novembre 2020, le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a décidé de poursuivre son projet.

Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission nationale du débat public a chargé Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOU de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de la dernière enquête publique.

Monsieur Claude RENOU a démissionné de ses fonctions de garant au 1er décembre 2022, la concertation continue étant désormais suivi par Monsieur Serge Quentin seul.

Le présent document est le rapport intermédiaire n° 5 du garant, couvrant l'année 2025. Durant cette année 2025, le garant n'a eu que des échanges épistolaires avec le maître d'ouvrage.

LES DATES CLEFS DE LA CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

- Le 16 juillet 2019 : La CNDP est saisie par le Président du Conseil départemental de la Loire-Atlantique
- Le 31 juillet 2019 : La CNDP décide d'une concertation préalable pour le projet de mise à 2x2 voies de la RD 751 – Route Nantes-Pornic et nomme Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOU en qualité de garants
- Du 21 septembre au 4 novembre 2020 : Déroulement de la concertation préalable
- Le 3 décembre 2020 : Publication du bilan des garants
- Le 7 janvier 2021 : Publication de la réponse du maître d'ouvrage (MO)
- Le 3 février 2021 : La CNDP prend acte du bilan des garants et de la réponse du maître d'ouvrage, décide d'une concertation continue jusqu'à la dernière enquête publique et reconduit Messieurs Serge QUENTIN et Claude RENOU pour garantir la concertation continue
- **31 décembre 2021 : Publication du rapport intermédiaire n°1 de la concertation continue**
- **Du 28 mars au 8 mai 2022 : Concertation publique concernant les sections "Port-Saint-Père – Pont Béranger" et "Doublement de la déviation de Chaumes en Retz"**
- **Le 1er juin 2022 : Publication du bilan des garants**
- **Le 23 juin 2022 : Bilan du Mo de la concertation publique 2022 – Axe Nantes – Pornic et délibération de la commission permanente du Conseil départemental de la Loire-Atlantique tirant le bilan de ladite concertation publique 2022**
- **12 décembre 2022 : Publication du rapport intermédiaire n° 2**
- **27 mars 2023, une seule réunion publique de l'année pour l'élaboration des voies douces pour les piétons et vélos le long de la RD 751**
- **23 décembre 2023 publication du rapport intermédiaire n° 3**
- **23 décembre 2024 publication du rapport intermédiaire n° 4**
- **19 décembre 2025 publication du rapport intermédiaire n° 5**

La mission des garants

La Commission nationale du débat public *(CNDP)* est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne *(maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.)* dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de leur mission, les garants font attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité

des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine *(expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.)* et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, les garants s'assurent que :

- Les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;
- Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et à ce que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;
- Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échange.
- Les garants reçoivent une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat publique concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

MAÎTRE D'OUVRAGE

Conseil départemental de Loire Atlantique

Présidé par Monsieur Michel MENARD
Hôtel du département – 3 quai Ceineray 44000 Nantes

Direction générale aménagement

CONTEXTE DU PROJET

L'aménagement de l'axe Nantes-Pornic doit s'inscrire dans une perspective de développement de l'ensemble du Pays-de-Retz et de la communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz en particulier.

Il doit aussi être en cohérence avec les aménagements déjà réalisés sur l'itinéraire Nantes-Pornic, ainsi qu'avec le classement de la RD 751 au Schéma Routier Départemental.

Pour donner suite à la concertation de 2022, la commission permanente du Département de Loire-Atlantique, par délibération du 23 juin 2022, a décidé :

- De confirmer la mise à 2x2 voies de la section Port-Saint-Père / « Le Pont Béranger », en choisissant de réaliser le doublement en aménagement sur place ;
- Qu'il n'était pas opportun de donner suite au projet de doublement de la déviation de Chaumes-en-Retz, compte tenu des forts enjeux environnementaux, et qu'il convenait de conduire des actions de sécurisation sur cette section, en concertation avec le public et les élus locaux
- De différer les études sur les autres sections et de conduire, en tant que de besoin et en concertation avec le public et les élus locaux, les actions de sécurisation nécessaires sur l'itinéraire.

LOCALISATION DU PROJET

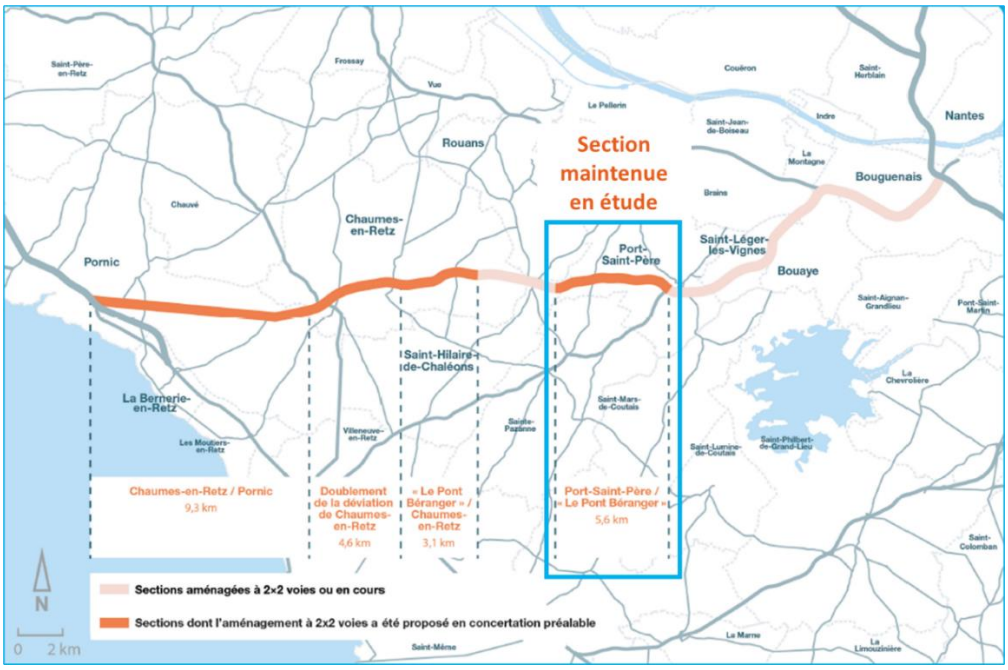

Cf : dossier de concertation du maitre d'ouvrage

OBJECTIFS DU PROJET SELON LE MO

Ils ont été présentés dans le compte rendu intermédiaire n° 1 du 31/12/2021.

PLUS SPÉCIFIQUEMENT POUR 2025

Les élus du Département n'ont programmé aucune rencontre en 2025. Le président a annoncé au garant et à la CNDP par courrier entendre suspendre temporairement la concertation et le les études.

Déroulement de la concertation continue 2025

La plateforme en ligne existant depuis la concertation préalable a été maintenue en 2025. Aucune remarque ni observations n'ont été reçues. Le maitre d'ouvrage a été prié de bien vouloir tenir informé le public de la suspension de la concertation continue, à la fois sur la plateforme numérique mais aussi par le biais du Comité de suivi. Au moment de la rédaction de ce présent bilan, le maitre d'ouvrage n'avait pas répondu à cette sollicitation. Sa réponse paraitra dans le bilan 2026.

Le garant s'est entretenu épistolairement avec le maitre d'ouvrage à plusieurs reprises en cours d'année, pour prendre connaissance de ses intentions.

Par mail en date du 1 décembre 2025, monsieur le président du conseil départemental fait savoir au garant que le dossier et donc la concertation continue sera aussi gelée pour l'année 2026 comme elle le fut pour 2025.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation continue

Durant cette année 2025, la concertation a été suspendue. **Le garant n'a pas eu à se prononcer sur les échanges puisqu'il n'y en a pas eu. Pour 2026, le garant recommande au maitre d'ouvrage que le public soit tenu régulièrement informé des décisions du conseil département via la plateforme numérique et le comité de suivi qui n'est pas dissous.**

Recommandations au maître d'ouvrage pour la suite de la concertation continue

Pour 2026 s'il revient sur son souhait de geler le projet momentanément, le garant propose que le maître d'ouvrage poursuive la concertation sur les points suivants :

- **Les principes d'aménagement global,**
- **Les compensations zones humides et de biodiversité,**
- **Les études environnementales,**

Il lui recommande aussi :

De maintenir la plateforme participative "Nantes-Pornic : concertation continue - participer.loire-atlantique.fr" qui a été actualisée en intégrant une "Image-lien" spécifique à la concertation continue sur l'onglet "Projet" de la page d'accueil.

De maintenir le comité de suivi et de le réunir pour le tenir informer des décisions prises ou à venir.